

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAE 48** Subvention (4.000 euros) à la Fédération Française des Dentelles et Broderies (9e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Fédération Française des Dentelles et Broderies (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à la Fédération Française des Dentelles et Broderies située 24, rue de Clichy à Paris 9e. (SIMPA 181373, n° dossier 2016\_05792) au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 903, ligne VF55003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**